

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 janvier 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 8 janvier 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes GRANIER et RODRIGUEZ excusées.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Décidé de procéder à l'acquisition de la propriété de M. et Mme DICKINSON située 2 Place Louis Suc (n°1/18),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°2/18 et n° 3/18),
- Admis en non valeur les produits irrécouvrables du budget communal (n°4/18),
- Accepté le versement d'une participation pour la rénovation de façades dans le centre ancien (n°5/18),
- Autorisé le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société Brouquier (n°6/18),
- Sollicité une participation du Conseil Départemental pour l'acquisition de logements (n°7/18).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 9 janvier 2018

Le Maire

Frédéric GUINIERI